AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1634
FR0000051807-FS0799

25 septembre 2025

Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

TELEPERFORMANCE

(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 24 septembre 2025, la société The Goldman Sachs International (Plumtree Court, 25 Shoe Lane, London, EC4A 4AU, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 18 septembre 2025, le seuil de 5% du capital de la société TELEPERFORMANCE et détenir individuellement 2 998 916 actions TELEPERFORMANCE représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 4,89% des droits de vote de cette société[1].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions TELEPERFORMANCE hors marché.

 A cette occasion, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) n'a franchi indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, aucun seuil et a précisé détenir indirectement 4 336 314 actions TELEPERFORMANCE représentant autant de droits de vote, soit 7,24% du capital et 7,07% des droits de vote de cette société[1].

 Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 296 375 actions TELEPERFORMANCE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

 - 128 167 actions TELEPERFORMANCE résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions TELEPERFORMANCE et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;

 - 37 080 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention de 2 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 18 décembre 2026, à un prix unitaire de 88 € ;

 - 28 125 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention de 2 contrats « *call warrant* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 17 février 2026 ;

 - 53 400 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention d'un contrat « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 18 juin 2027, à un prix unitaire de 64 € ; et

 - 49 603 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention d'un contrat « *swap* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 17 février 2026.

[1] Sur la base d'un capital composé de 59 874 365 actions représentant 61 358 160 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 960 592 actions TELEPERFORMANCE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 48 786 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention de 31 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 31 décembre 2030, à des prix unitaires compris entre 32,44€ et 120 € ; et
- 2 911 806 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention de 110 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 26 septembre 2025 et le 18 juillet 2035.

2. Par les mêmes courriers, la société The Goldman Sachs International (Plumtree Court, 25 Shoe Lane, London, EC4A 4AU, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 19 septembre 2025, le seuil de 5% du capital de la société TELEPERFORMANCE et détenir individuellement 2 942 165 actions TELEPERFORMANCE représentant autant de droits de vote, soit 4,91% du capital et 4,80% des droits de vote de cette société[1].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions TELEPERFORMANCE hors marché.

 A cette occasion, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) n'a franchi indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, aucun seuil et a précisé détenir indirectement 4 286 714 actions TELEPERFORMANCE représentant autant de droits de vote, soit 7,16% du capital et 6,99% des droits de vote de cette société[1].

 Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 296 375 actions TELEPERFORMANCE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

 - 128 965 actions TELEPERFORMANCE résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions TELEPERFORMANCE et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;

 - 37 080 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention de 2 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 18 décembre 2026, à un prix unitaire de 88 € ;

 - 28 125 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention de 2 contrats « *call warrant* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 17 février 2026 ;

 - 53 400 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention d'un contrat « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 18 juin 2027, à un prix unitaire de 64 € ; et

 - 49 603 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention d'un contrat « *swap* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 17 février 2026.

 En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 904 631 actions TELEPERFORMANCE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

 - 2 855 078 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention de 108 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 26 septembre 2025 et le 19 septembre 2035 ; et

 - 49 553 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention de 31 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 19 décembre 2025 et le 31 décembre 2030, à des prix unitaires compris entre 32,75€ et 120 €.